

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA REALISATION DU REAMENAGEMENT ET DE
L'ELARGISSEMENT DE LA RUE FREDERIC FAYS
SUR LA COMMUNE DE VILLEURBANNE,
PAR LA METROPOLE DE LYON**

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Enquête publique ouverte le 13 novembre 2017 et close le 15
décembre 2017**

décembre 2017

SOMMAIRE

CHAPITRE A	ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE	3
A.1-	ORGANISATION	3
A.1.1-	Désignation du commissaire enquêteur	3
A.1.2-	Concertation avec l'autorité organisatrice	4
A.1.1-	Cadre juridique de l'enquête	4
A.1.2-	Information du public	4
A.1.2.1-	Préambule	4
A.1.2.2-	Information par annonces réglementaires	4
A.1.2.3-	Information par affichage	5
A.2-	DEROULEMENT DE L'ENQUETE	5
A.2.1-	Opérations préalables à l'enquête	5
A.2.1.1-	Présentation du dossier	5
A.2.2-	Permanences	5
A.2.3-	Clôture de l'enquête	5
CHAPITRE B	PRESENTATION DU PROJET ET DE L'OBJET DE L'ENQUETE	6
B.1-	COMPOSITION DU DOSSIER	6
B.2-	OBJET DE L'ENQUETE	6
B.2.1-	Objectifs	6
B.2.2-	Aménagements prévus	7
CHAPITRE C	OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	8
C.1-	PARTICIPATION DU PUBLIC	8
C.2-	APPRECIATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	8
CHAPITRE D	CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	10

CHAPITRE A ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

A.1-ORGANISATION

A.1.1- DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Par une décision du 25/09/2017 référencé sous le n° EI 7000223/69, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon a nommé Monsieur Gilles MATHIEUX, en qualité de commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs à Villeurbanne, ainsi que l'enquête parcellaire s'y rapportant.

A.1.2- CONCERTATION AVEC L'AUTORITE ORGANISATRICE

Afin de prendre rapidement connaissance du dossier, le commissaire enquêteur s'est rapproché de l'autorité organisatrice.

PREFECTURE DU RHONE
Bureau de l'urbanisme et de l'utilité publique
106 Rue Pierre Corneille
69419 LYON Cedex 03

Les dates et heures de permanences ont été arrêtées conjointement avec les services de la Préfecture en fonction de l'ouverture au public de la mairie de Villeurbanne.

A.1.1- CADRE JURIDIQUE DE L'ENQUETE

L'arrêté du Préfet du Rhône en date du 19 octobre 2017 a prescrit l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, ainsi que l'enquête parcellaire s'y rapportant.

La présente enquête préalable à la déclaration d'utilité publique est réalisée en application :

- Du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- Du code général des collectivités territoriales,
- Du code de l'urbanisme,
- Du code de l'environnement.

Par décision n°08416P1336 en date du 7 avril 2016, annexée au dossier d'enquête, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône Alpes, a estimé que le projet dénommé « réaménagement de la rue Frédéric Faÿs » sur la commune de Villeurbanne n'était pas soumis à étude d'impact.

Le dossier d'enquête publique a été mis à disposition du public en mairie de Villeurbanne, du 13/11/2017 au 15/12/2017.

A.1.2- INFORMATION DU PUBLIC

A.1.2.1- Préambule

L'impossibilité d'aboutir à une acquisition amiable en raison des difficultés d'identification du propriétaire d'une parcelle nécessaire à la fonctionnalité du projet, la Métropole de Lyon a décidé d'engager une procédure d'expropriation pour la réalisation du projet de réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs à Villeurbanne.

A défaut de pouvoir être adressée au propriétaire inconnu de la dite parcelle, une notification à son intention, de l'ouverture d'enquête et du dépôt du dossier de servitude administrative, a été adressée au maire de Villeurbanne et a été affichée en mairie, conformément au code de l'expropriation.

A.1.2.2- Information par annonces réglementaires

Une première insertion dans le journal Le Progrès a été effectuée le 23 octobre 2017 et dans Le tout Lyon Affiches, le 28 octobre 2017.

Une deuxième insertion a été effectuée dans les mêmes publications le 14 novembre et le 18 novembre 2017.

A.1.2.3- Information par affichage

L'affichage réglementaire a été effectué dans la Mairie de Villeurbanne

A.2- DEROULEMENT DE L'ENQUETE

A.2.1- OPERATIONS PREALABLES A L'ENQUETE

A.2.1.1- Présentation du dossier relatif au projet de réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs à Villeurbanne.

En vue de prendre rapidement connaissance du dossier relatif au projet de réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs à Villeurbanne, le commissaire enquêteur a rencontré la personne chargée du suivi de l'opération au Bureau de l'urbanisme et de l'utilité publique à la Préfecture du Rhône, le 9 octobre 2017.

A.2.2- PERMANENCES

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public selon le calendrier suivant :

DATE	HORAIRE	LIEU
Mardi 21 novembre 2017	9h00 à 12h00	Mairie de Villeurbanne
Jeudi 7 décembre 2017	9h00 à 12h00	Mairie de Villeurbanne

La tenue des permanences s'est déroulée conformément à l'arrêté.

Le public a pu être reçu dans des conditions correctes par le commissaire enquêteur ; aucun incident notable n'a été signalé

A.2.3- CLOTURE DE L'ENQUETE

A l'expiration du délai de l'enquête, il a été procédé à la clôture et à la signature des registres d'enquête et des certificats d'affichage, par le maire de Villeurbanne.

CHAPITRE B PRESENTATION DU PROJET ET DE L'OBJET DE L'ENQUETE

B.1- COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier soumis à enquête publique du 13/11/2017 au 15/12/2017 comportait les éléments suivants :

- LES INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES
- UNE NOTICE PRESENTANT LES PLANS DU PROJET ET LES OBJECTIFS DE L'OPERATION
- L'APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES

B.2- OBJET DE L'ENQUETE

B.2.1- OBJECTIFS

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concerne le réaménagement et l'élargissement d'une portion de la rue Frédéric Faÿs située à l'est de la commune de Villeurbanne.

Ce projet de réaménagement et d'élargissement de la voie s'inscrit dans le cadre du développement urbain de la frange Est du quartier Grandclément, en cohérence avec l'implantation d'un équipement de santé d'importance dénommé « Médipôle Lyon Villeurbanne ».

L'implantation du Médipôle Lyon Villeurbanne nécessite une requalification des voiries du secteur, et notamment de la rue Frédéric Faÿs, afin de tenir compte de la modification des usages dans le secteur :

- Développement de l'intensité des flux de véhicules sur la rue Faÿs :
- Renforcement des flux piétons sur le côté Est de la voie en lien notamment avec les stations des lignes de transports en commun.

Les objectifs principaux du projet sont les suivants :

- garantir l'accessibilité du futur Médipôle,
- favoriser les modes de déplacements actifs (marche, vélo etc.),
- intégrer une trame paysagère et améliorer le cadre de vie tout en conservant du stationnement,
- dés-imperméabiliser la voirie par la déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire et leur infiltration.

Le projet de réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs tient compte des emplacements réservés au PLU de la Métropole de Lyon, et il est programmé en investissement sur le mandat 2015-2020.

B.2.2- AMENAGEMENTS PREVUS

Le gabarit et le profil de ces infrastructures ont été redéfinis en cohérence avec les objectifs de l'opération C3 du SYTAL pour la rue Léon Blum, ainsi que le plan guide Grandclément et le plan d'action pour les mobilités actives de la Métropole de Lyon, avec :

- le réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs au droit du futur Médipôle, comme axe structurant Nord/Sud, traité sur le plan paysager comme support de végétal et de biodiversité,
- le réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs dans sa portion Sud, et la reconfiguration de la traversée de la plate-forme tramway par les modes actifs (piétons, cyclistes) afin d'assurer la connexion à ceux existants le long de la ligne de l'Est au sud de la plate-forme de tramway.

.

CHAPITRE C OSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

C.1.1- PARTICIPATION DU PUBLIC

La participation du public à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a été inexistante, tant au niveau des permanences tenues par le commissaire enquêteur que sur le registre mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

C.1.2- APPRECIATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le dossier soumis à l'enquête répond à la nécessité d'assurer en premier lieu l'accessibilité du futur Médipôle, équipement structurant de la Ville de Villeurbanne et de l'Est de l'agglomération.

Le débat sur la localisation de cet équipement a été tranché quelques années plus tôt, et n'a donc pas refait surface à l'occasion de cette enquête publique.

On peut constater que l'estimation du coût du réaménagement et de l'élargissement des la rue Frédéric Faÿs, figurant dans le dossier soumis à l'enquête, n'a pas non plus soulevé de réaction.

De plus l'absence de réaction de la part des riverains laisse à penser que le projet ne leur est pas défavorable, voire même qu'il recueille un certain consensus de leur part.

De ce fait le commissaire enquêteur n'a pu relever aucun argument qui s'opposerait à la nécessité de déclarer l'utilité publique du projet de réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs.

Fait à Vénissieux, le 22 décembre 2017

Le commissaire enquêteur

Gilles MATHIEUX

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA REALISATION DU REAMENAGEMENT ET DE
L'ELARGISSEMENT DE LA RUE FREDERIC FAYS
SUR LA COMMUNE DE VILLEURBANNE,
PAR LA METROPOLE DE LYON**

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Enquête publique ouverte le 13 novembre 2017 et close le 15
décembre 2017**

décembre 2017

CHAPITRE D CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Dans le cadre de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique relative au projet de réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs, le commissaire enquêteur a :

- Analysé et étudié le dossier mis à l'enquête,
- Vérifié et constaté que les conditions règlementaires de l'information du public ont été respectées,
- Assuré les entretiens avec les personnes compétentes et en capacité d'éclairer son avis,
- Assuré les permanences prévues dans l'arrêté préfectoral n° E2017-478 du 18/10/2017,
- Sollicité des compléments d'information auprès du de la Métropole de Lyon et de la ville de Villeurbanne,

Considérations d'ensemble

- Considérant que le registre d'enquête n'a pas été renseigné par le public et ne comporte donc pas de contestations motivées relatives au projet de réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs, objet de l'enquête,
- Considérant que le dossier soumis l'enquête répond à l'objectif de requalifier les voiries du secteur Est de Villeurbanne en garantissant l'accessibilité au futur Médipôle Lyon Villeurbanne,
- Considérant que la décision de soumettre le dossier à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a été prise par la commission permanente de la Métropole de Lyon le 20 juillet 2017,
- Considérant que l'Autorité environnementale a estimé que le projet dénommé « réaménagement de la rue Frédéric Faÿs » sur la commune de Villeurbanne n'était pas soumis à étude d'impact
- Considérant que le projet ne remet pas en cause les dispositions du plan local d'urbanisme de la Métropole de Lyon et tient compte des emplacements réservés au PLU,

Considérations spécifiques aux aménagements projetés

- Considérant que le projet favorise les modes de déplacements actifs (marche, vélo etc.), intègre une trame paysagère et améliore le cadre de vie tout en conservant du stationnement,

- Considérant que le projet permet d'assurer la connexion des aménagements modes doux de la rue Frédéric Faÿs à ceux existants le long de la ligne de l'Est au sud de la plate-forme tramway,

Formulation de l'Avis

Le commissaire enquêteur estime, suite aux considérations pré-citées que les atteintes à la propriété privée par le projet de réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs à Villeurbanne, revêtent un caractère d'utilité public incontestable.

Il émet un avis favorable au dossier soumis à l'enquête

Fait à Vénissieux, le 22 décembre 2017

Le commissaire enquêteur

Gilles MATHIEUX